



14ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 25147 | De M. Jean-Claude Bouchet (Union pour un Mouvement Populaire - Vaucluse) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Intérieur | | Ministère attributaire > Intérieur |
| Rubrique > sécurité publique | Tête d'analyse > sapeurs-pompiers | Analyse > contribution. perspectives. |
| Question publiée au JO le : 23/04/2013 Réponse publiée au JO le : 18/02/2014 page : 1598 | | |

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la récente contribution de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France. Ainsi sur les 18 idées fortes de la contribution, la 9ème idée rappelle que la coordination des secours doit faire appel à des plateformes communes. En effet, le rapprochement entre les centres d'appel d'urgence doit être la règle, au minimum par des plateformes virtuelles et chaque fois que possible avec des infrastructures communes. Aussi, il lui demande quel est son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le regroupement sur des plateformes communes de la réception des appels arrivant au 15, au 18, au 112 et au 17, s'inscrit dans une démarche d'amélioration des échanges entre les services concourant aux secours. Depuis plus d'une dizaine d'années, des plateformes physiques entre le 15 et le 18 ont été installées et ont permis d'en mesurer les avantages et les inconvénients. Par ailleurs, 7 autres services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) et SAMU-Centres 15 ont mis en oeuvre des plateformes virtuelles qui conduisent aux mêmes échanges d'informations malgré des distances géographiques entre les deux services. La brigade des sapeurs-pompiers de Paris, sur son territoire de compétence, a également mené, depuis la fin de l'année 2012, une expérimentation de regroupement entre le 17 et le 18, dont le retour d'expérience entre les deux entités permettra d'en tirer les enseignements. L'évolution actuelle dans le domaine des plateformes communes entre les services s'oriente vers des systèmes virtuels où l'échange de données informatiques, liées à l'appel, n'oblige pas systématiquement à des regroupements géographiques. Quelle que soit la solution technique retenue, le ministre de l'intérieur considère comme un progrès toute initiative allant dans le sens d'une meilleure complémentarité entre les différents acteurs de la chaîne du secours.